



## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur d'un règlement

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Marc Lévesque, Directeur général et greffier-trésorier, qu'à une séance ordinaire tenue le 14 février 2022, le Conseil de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a adopté le **Règlement numéro 637-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton.**

L'objet du projet de règlement est de modifier ledit règlement de zonage afin de permettre les services de garderie, ainsi que les usages de garage municipal, dans la zone à dominance institutionnelle numéro 302.

Aucune demande valide d'approbation n'a été reçue par la municipalité. Ce règlement ne sera donc pas soumis à l'approbation par les personnes habiles à voter préalablement à son entrée en vigueur. Ce règlement a été soumis à la MRC d'Acton pour conformité au schéma d'aménagement et il a été approuvé à la séance du 9 mars 2022, par la résolution 2022-040. Le certificat de conformité a été délivré en date du 11 mars 2022, date d'entrée en vigueur du règlement.

Une copie du règlement est disponible ou peut être obtenue sans frais au bureau municipal sur les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h30, ou sur le site internet de la municipalité au [www.st-theodore.com](http://www.st-theodore.com).

Cet avis tient lieu d'avis de promulgation.

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce mardi 15 mars 2022.

---

Marc Lévesque  
Directeur général & greffier-trésorier